

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

OBJET

Modification des
Tableaux des effectifs
Théoriques de la
Résidence Autonomie

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2024-décembre-044
N-4.1.4

PRESENTS: T. Lagneau - S. Ferraro - C. Cambien
P. Courtier - J.F. Laporte - D. Attuel - G. Jullian
L. Armand - A. Marie - M. Cruz - O. Vincent
M.-S. Estin - C. Roche

POUVOIR(S): S. Lagneau - E. Roca

EXCUSE(S): H. Trinquet.

ABSENT(S): E. Arngoni.

SECRETARE DE SEANCE: L. Ludwig.

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant, qu'il convient de créer des postes en fonction des besoins liés à des promotions internes,

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorise :

La modification du tableau des effectifs théoriques de la Résidence Autonomie, avec la :

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
Création d'un poste d'animation principal de 1^{ère} classe

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste seront inscrits aux budgets aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 20/12/2024.

Le Président,

Thierry Lagneau

